

COMMISSION DE VIDEOPROTECTION**du lundi 3 juin 2019****Procès verbal**

- * Dossier 20130028 - S.A. TOTAL Raffinage et Marketing - rue Saint Médard - ROYE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190038 - SARL AU CONQUERANT - 1 place Guillaume le Conquérant - SAINT VALERY SUR SOMME
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès des deux terrasses (rez-de-chaussée et 1er étage) conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20140045 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 2 place du Général de Gaulle - AILLY SUR NOYE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190096 - GARAGE BARBIER - 26 rue de Saint-Valéry - BOISMONT
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être installé à l'entrée du parking de la clientèle, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190006 - salon I hair du temps - 67bis rue Anatole Jovelet - SAINT LEGER LES DOMART
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être installé sur la porte d'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Les images issues des 02 caméras intérieures sont transmises sur un moniteur, afin de rassurer l'employée mais aucun enregistrement n'est réalisé.
- * Dossier 20110177 - S.A. MAXITOYS France - avenue Pierre et Marie Curie - ZAC les 3 Soeurs - MERS LES BAINS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190140 - Aldi Marché Cuincy Sarl - 98 rue du Château d'Eau - VILLERS BOCAGE
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.
- * Dossier 20190095 - BOULANGERIE DU LITTORAL - 4 avenue PIERRE ET MARIE CURIE - MERS LES BAINS
Décision : Avis favorable

Le système de vidéoprotection comporte 1 seule caméra intérieure. Les 2 autres caméras sont situées respectivement dans le laboratoire et dans le logement (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés aux 2 portes d'entrée du commerce, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

Extrait décision :

* Dossier 20190105 - commune de Saint-Maxent - 8 rue de la Mairie - SAINT-MAXENT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20190126 - MAIRIE DE LE CROTOY - HOTEL DE VILLE - LE CROTOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : S'agissant de caméras de voie publique, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage des propriétés privées.

* Dossier 20190123 - Lycée Jean Racine - 541 rue Jean Racine - MONTDIDIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra n°8 doit être réglée afin de ne pas visionner le chemin communal situé le long de la clôture. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

* Dossier 20190165 - Bergerat Monnoyeur - 8 rue Henri Becquerel - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20190170 - Le Relax - 44 rue Léon Verrier - MOISLAINS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure visionnant la terrasse doit être déclarée. Elle relève du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Une affiche ou un panneau d'information du public devra être apposé sur la baie vitrée d'accès à la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20100214 - Commune de NIBAS - 15 rue Gaston Vasseur - NIBAS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.

* Dossier 20180334 - commune d'Hallencourt - adresses(6) - HALLENCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20140178 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 22 rue Jean Jaures - WOINCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20190122 - Place des Délices - 34 rue Jean Jaurès - WOINCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20190118 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME
- 33 quai du Romerel - SAINT VALERY SUR SOMME

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20120259 - Le Croc - 16 rue de Moreuil - MEAULTE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la porte d'accès à la terrasse située dans la cour intérieure, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.

- * Dossier 20190169 - l'Escale des routiers - 4 route Nationale - FRESNES MAZANCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra n°1 située dans la réserve (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur le portail d'accès à la cour, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. A cet endroit, une caméra filme un lieu privatif, mais cet accès est ouvert exceptionnellement aux personnes à mobilité réduite.

- * Dossier 20190107 - commune de Miraumont - adresses(17) - MIRAUMONT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les caméras ne devront pas filmer les propriétés privées limitrophes. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.

- * Dossier 20190090 - commune d'EPEHY - adresses(1) - EPEHY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20190094 - commune de PUZEAUX - adresses(2) - PUZEAUX

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à chaque entrée de la commune, afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Pour une parfaite lisibilité des usagers, la publicité de l'installateur figurant sur les panneaux doit être amoindrie au profit du message d'information principal.

- * Dossier 20190074 - commune d'Etricourt-Manancourt - place du 8 mai 1945 - ETRICOURT
MANANCOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système comporte 04 caméras extérieures et 01 caméra à l'intérieur de la mairie. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'accès parking et sur la porte d'entrée de la mairie, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Pour une parfaite lisibilité des usagers, la publicité de l'installateur figurant sur les panneaux doit être amoindrie au profit du message d'information principal.

- * Dossier 20190120 - LA FERTE - 2 rue la Ferté - SAINT VALERY SUR SOMME

- Décision : Avis favorable
La caméra extérieure n°2 filmant la deuxième terrasse située sur le trottoir, ne devra pas filmer la voie publique ou les propriétés privées limitrophes. Elle doit être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage. Cette caméra devra être désactivée lorsque les tables seront enlevées (ex.hors saison...).
- Extrait décision : En complément de l'affiche ou du panneau d'information du public installé sur la porte d'entrée du commerce, un autre affichage devra être apposé à l'entrée de la première terrasse et sur la vitrine du commerce pour la seconde terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190159 - commune de Chaulnes - - CHAULNES
- Décision : Avis favorable
Pour une parfaite information du public, la publicité de l'installateur
- Extrait décision : figurant sur les panneaux, doit être amoindrie au profit du message d'information principal.
- * Dossier 20190073 - MONS AGRI - 47 route Nationale - ESTREES MONS
- Décision : Avis favorable
La caméra n°8 située dans l'atelier (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité
- Extrait décision : intérieure. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés aux accès des deux parkings, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20090018 - LIDL - 57 route de Paris - PERONNE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20190146 - AREAS - A1 AUTOROUTE DU NORD - AIRE D'ASSEVILLERS OUEST - ASSEVILLERS
- Décision : Avis favorable
La caméra intérieure n°13 située dans le couloir d'accès au coffre (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'entrée de la station service, sur chaque pompe à essence et aux 02 entrées boutiques, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190098 - SAS RESPO - 734 route Nationale 25 - POULAINVILLE
- Décision : Avis favorable
La caméra située dans la cuisine (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité
- Extrait décision : intérieure. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés sur la clôture ou le portail d'accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190099 - SS HOTPO - 722 route Nationale 25 - POULAINVILLE
- Décision : Avis favorable
S'agissant de la même gérance que le restaurant (dossier 2019/0098), la
- Extrait décision : demande d'affichage d'information du public à l'entrée du site a été sollicitée précédemment. Les 02 établissements sont contigus et bénéficient du même accès.

- * Dossier 20190102 - communauté de communes du Val de Somme - périmètres(1) - CORBIE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190168 - commune de Fieffes-Montrelet - adresses(5) - FIEFFES MONTRELET
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Pour une parfaite lisibilité des usagers, la publicité de l'installateur figurant sur les panonceaux, doit être amoindrie au profit du message d'information principal.
- * Dossier 20190108 - SIVU du Sud-Amiénois - 19 rue de Paris - HEBECOURT
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés de part et d'autre du chemin piétonnier et sur la clôture de la crèche, afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190156 - COMMUNE D'HEBECOURT - 57 rue de Paris - HEBECOURT
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20140174 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 41 rue GRANDE RUE - AULT
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190128 - B&C QUENOT PHARMACIE CENTRALE - 68 rue du Bourg - DOULLENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190138 - Aldi Marché Cuincy sarl - 96 avenue R.P. du Brottier - DOULLENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur ou égal à 15 jours.
- * Dossier 20140175 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 93 place Septime Houbron - FLESSELLES
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20090126 - S.A. Société Générale - 17 rue d'Amiens - ROYE
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20180445 - SARL NAD 'articles de cuisine' - rue Georges Clémenceau - FLIXECOURT
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à

- Extrait décision : l'accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190117 - Bar de la Source - 8 rue Jean Baptiste Delecloy - LUCHEUX
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20090017 - LIDL - lieu-dit La Fosse Landon - MORISEL
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190166 - SARL NATYOU - 7 rue PARMENTIER - MONTDIDIER
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20160074 - PHILFRED - Zone Industrielle Les Quarante - OISEMONT
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20110158 - Café de la Gare - 27 rue Léon Blum - MOREUIL
Décision : Avis favorable
Extrait décision : La caméra n°1 située dans la réserve (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20100440 - NOVOTEL AMIENS - 7 rue des Indes Noires - BOVES
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation soit supérieur à 07 jours.
- * Dossier 20190130 - SARL BATIFOULIER - 2 rue VICTOR HUGO - BOVES
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- * Dossier 20120038 - Orange - 20 rue des Trois Cailloux - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- * Dossier 20190172 - SARL VERGAL - 57 chemin DE HALAGE - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Le système est composé de 4 caméras intérieures et 2 extérieures contre 3 caméras extérieures déclarées initialement sur la demande cerfa. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

- * Dossier 20190171 - SASU FATTON RESTAURATION - 10 rue ALEXANDRE FATTON - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : La caméra extérieure située dans la cour privée de l'établissement, ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- * Dossier 20190167 - SSP PROVINCE - 47 place Alphonse Fiquet - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190100 - FNAC DARTY Participations et Services - périmètre vidéoprotégé (3) - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- * Dossier 20190106 - OPH D'AMIENS METROPOLE - périmètre vidéoprotégé (4) - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20190110 - MAGELLAN IMMOBILIER - 26 rue de la Vallée - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : L'affiche d'information du public doit comporter le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images. Pour une parfaite information des usagers, des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à l'entrée du passage couvert, côté place Alphonse Fiquet.
- * Dossier 20140072 - Sececam - 101 avenue de l'Hippodrome - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 18 jours.
- * Dossier 20190091 - RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AMIENS - périmètre vidéoprotégé (1) - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Le système est composé de 02 caméras intérieures situées au niveau du hall d'accueil.
- * Dossier 20190163 - Parc zoologique Amiens-Métropole - rue de la Hotoie - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il y aura lieu de veiller particulièrement à l'élagage des arbres dont les branches masquent ou peuvent masquer le champ de vision des caméras.
- * Dossier 20100203 - Ville d'AMIENS - adresses(124) - AMIENS
Décision : Avis favorable
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit

supérieur à 15 jours.

* Dossier 20190161 - Le Pentagone - 21 rue de la Vallée - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20190160 - l'Embuscade - 22 place Augustin Dujardin - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra extérieure installée sur la terrasse privée de l'établissement ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20190148 - GO LAND PARK - 25 rue le Tintoret - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours.

* Dossier 20190077 - Le Petit Vapoteur Store - 4 rue Sire Firmin Leroux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20190135 - Sarl du Bon Goût - 312 route de Rouen - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les caméras intérieures situées au niveau de la cuisine, du frigo, de la préparation et de la plonge, ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20190071 - Le Craft Burger - 10 rue Ernest Cauvin - AMIENS

Décision : Report à statuer

Extrait décision : Demande annulée.

* Dossier 20110162 - Commune de DREUIL-LES-AMIENS - adresses(6) - DREUIL LES AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé aux entrées de la commune, de manière lisible pour les usagers.

* Dossier 20190134 - SOCIETE GENERALE - 9 rue Ambroise PARE - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le système est composé de 4 caméras intérieures et non comme initialement déclaré sur le cerfa : 3 caméras intérieures et 1 caméra visionnant la voie publique. L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux

images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20170225 - Sas CHALDA - 4 rue Edouard Lucas - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 12 jours.

* Dossier 20140176 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 16 rue André Chenier - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20120322 - TOTAL Raffinage et Marketing - 7 boulevard Port d'Aval - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé avant l'entrée de la station service, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20140177 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - route d'Amiens Sud - Galerie Marchande - DURY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20190072 - Le Craft Burger - 8 avenue Philéas Fogg - GLISY

Décision : Report à statuer

Extrait décision : DEMANDE ANNULEE

* Dossier 20180463 - CCFJ AUTOSUR - 74 rue Victor Hugo - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé à l'accès parking, de manière lisible pour les clients ou usagers. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20180444 - Sarl Up Line Fit "l'Orange Bleue" - 46 rue Ventôse - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20180429 - selarl pharmacie de l'Europe - 1 avenue du Président Vincent Auriol - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

* Dossier 20190139 - Aldi Marché Cuincy Sarl - 147 route de Doullens - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 14 jours.

* Dossier 20190154 - communauté d'agglomération de la baie de Somme - allée du 8 mai - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé dès l'entrée de la piscine, de manière lisible pour les usagers. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 03 jours.

* Dossier 20190147 - ville d'Abbeville - boulevard Vauban - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

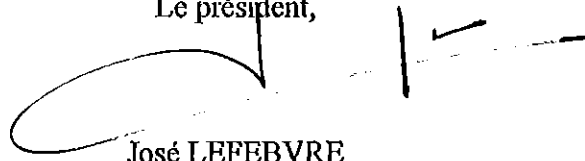
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé aux entrées de la ville, de manière lisible pour les usagers.

Les membres de la commission ont pris connaissance du courrier de Mme BORDJI, adressé à la préfète, dans lequel elle signale la présence de caméras qui seraient installées, sans autorisation, au sein de la société « Bruno Immobilier » située à Le Crotoy, et qui filmeraient la voie publique.

Le président de la commission informe les participants de son intention de saisir le procureur et indique qu'un point sera fait sur cette affaire, lors de la prochaine séance.

Le président clôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 16h30.

Le président,



José LEFEBVRE